

L'association « Cours Toujours 85 » organise, le dimanche 9 Septembre 2018,

le Bol d'Air de la Forêt de Mervent (25ème édition)

Règlement :

1 - Cette épreuve comporte trois courses qui se déroulent le même jour en une seule étape à allure libre et sur une seule boucle : 50 Km (1540m dénivelé positif) - 25 Km (880m dénivelé positif)- 13 Km (450mdénivelé positif).

2 - Elle est accessible à toute personne, née en 1998 ou avant, pour les trois distances. La distance 13Km est accessible à la catégorie Juniors (1999-2000), sous la condition que le participant junior soit majeur au jour de l'épreuve. Toute personne, licenciée ou non, s'engage à respecter le règlement par le seul fait de son inscription.

3 - Les départs sont donnés le dimanche matin de la salle des fêtes de l'Orbrie (Vendée) : à 7h pour le trail de 50 Km, à 9h 15min pour le trail de 13 Km et à 9h 30min pour le trail de 25 Km.

4 - Pour des raisons de sécurité, le nombre des participants aux trois distances est limité à 499.

Une liste des inscrits sera affichée sur le site internet de Cours Toujours85 trois semaines avant l'épreuve avec une mise à jour régulière.

Les inscriptions seront closes lorsque le quota des 499 coureurs sera atteint. Pour les inscriptions arrivant après la clôture, une liste d'attente sera constituée par la secrétaire de l'organisation selon l'ordre d'arrivée des bulletins dans sa boîte aux lettres. Elle rappellera les coureurs de cette liste par téléphone en fonction des places libérées par des désistements. .

Pour des renseignements complémentaires, l'adresse « inscriptions@courstoujours85.fr » pourra être utilisée.

5 - Des barrières horaires sont imposées pour le trail de 50 Km:

passer au deuxième ravitaillement (34ème Km) avant 11 h 25 min ; passer la ligne d'arrivée à la salle des fêtes de l'Orbrie avant 13 h 30 min (moyenne imposée minimale: 7,75 Km/h).

6 - Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, pour assurer la régularité du classement (chaque coureur suit le tracé dans sa totalité) et la sécurité des participants (contrôle d'abandon ou de défaillance passagère).

7 - Les membres de l'organisation, avec l'aide des commissaires présents sur le parcours, peuvent disqualifier les concurrents coupables de l'un des faits suivants :

- enlèvement ou déplacement des balises durant la course
- absence de pointage à plus d'un point de contrôle
- absence de dossard ou de matériel obligatoire
- pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- utilisation d'un moyen de transport
- non-assistance à un concurrent en danger
- pollution ou dégradation des sites, jet de détritrus
- insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- état physique ou psychique inadapté à la poursuite de l'épreuve.

Le concurrent disqualifié se verra refuser son inscription pour les éditions suivantes.

8 - Une équipe médicale (Protection Civile + équipe ambulanciers) sera présente durant toute la durée de l'épreuve. Elle sera habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

9 - En cas d'abandon, le concurrent doit contacter le commissaire le plus proche et lui remettre son dossard.

10 - Le juge-arbitre, désigné par l'association, sera le seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation de ce règlement.

11 - L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de la compagnie MAAF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'association sera dérogée après abandon ou disqualification.

12 - Les inscriptions se feront :

- par courrier postal avant le 1^{er} septembre 2018 , à l'aide du bulletin d'inscription dûment rempli (à télécharger sur la page INSCRIPTIONS du site internet « courstoujours85.fr »). Le bulletin est à envoyer à :

Annie RAGON, 132 route de Fontenay, 85200 PISSOTTE (06 41 57 21 88)

accompagné d'un chèque bancaire à l'ordre de « Cours Toujours 85 ».

ou

- en ligne à partir du 1^{er} mai 2018 (lien sur la page INSCRIPTIONS du site internet « courstoujours85.fr ») , le document obligatoire sera scanné par le concurrent qui désire s'inscrire en ligne .

Toute inscription sera accompagnée d'un document obligatoire :

- la photocopie d'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Entreprise ou d'une licence Athlé Santé Loisir option running délivrée par la FFA
- ou la photocopie d'un Pass'running délivré par la FFA
- ou la photocopie d'une licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours;
- ou la photocopie d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FCGT et l'UFOLEP . Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition
- ou la photocopie d'un certificat médical de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante : **«pas de contre-indication médicale à la pratique de la course à pied en compétition»**.

13 - Un classement homme et un classement femme seront établis pour chaque distance, il ne sera pas tenu compte des catégories d'âge. Les classements paraîtront après l'épreuve sur le site internet de Cours Toujours 85.

14 - Le retrait des dossards pourra se faire :

- au magasin " INTERSPORT " de Fontenay-le-Comte de 10h à 12h la veille de l'épreuve
- à la salle des fêtes de l'Orbrie (lieu de départ et d'arrivée) de 17h à 19h la veille ou le matin de l'épreuve (à partir de 6h pour le trail de 50 Km - à partir de 7h 30min pour le trail de 25 Km ou le trail de 13Km).

Le dossard sera retiré uniquement sur présentation d'une pièce d'identité du coureur

Le dossard devra être porté de façon visible sur le torse durant toute l'épreuve.

15 - Les ravitaillements :

Pour le trail de 50 Km : un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits au 16ème Km, un ravitaillement eau-coca-fruits au 34ème Km, Une ceinture de boisson est obligatoire pour cette distance.

Pour le trail de 25 Km : un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits au 16ème Km,

Pour le trail de 13 Km : un ravitaillement eau-boisson gazeuse-fruits au 7ème Km,

16 - Différentes parties du circuit étant difficilement accessibles en VTT, l'accompagnement de concurrent par un suiveur en VTT est interdit.

17 - Tous les participants autorisent les organisateurs du Bol d'Air à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises lors de cette épreuve, sur lesquelles ils pourront apparaître, sur tous les supports y compris promotionnels dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

18 - Les droits d'engagement s'élèvent à 20€ pour le trail de 50 Km, 16€ pour le trail de 25Km, de 12€ pour le trail de 13 Km, auxquels s'ajoutent éventuellement les frais d'inscription en ligne (possibilité d'inscription sur place pour le trail de 13 Km avec 14€ dans la limite des dossards restant disponibles).

19 - Remboursement : Jusqu'au 25 août 2018, sur présentation d'un certificat médical, l'inscription sera intégralement remboursée déduction faite des frais d'inscription en ligne.

A compter de cette date, tout engagement sera ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation. L'organisation ne propose pas d'assurance annulation pour cet événement.

20 - Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

21 - En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les barrières horaires, les concurrents encore en course étant alors informés et pris en charge. Ces modifications peuvent aller jusqu'à l'annulation des épreuves.